

MÉTHODE DE VALORISATION DE L'INDICE CRYPTO DE CMC MARKETS

DESCRIPTION DE L'INDICE

1. Définitions:

“**Stock en Circulation**” désigne le nombre de jetons qui circulent dans les portefeuilles et sur les plateformes d'échanges, peu importe leur inactivité. Analogues aux « actions émises » pour les marchés boursiers ;

“CMC Markets” désigne CMC Markets UK Plc (immatriculée en Angleterre sous le numéro 02448409) ;

“Indice” désigne l'indice Crypto majeures CMC Markets ou l'indice Crypto émergentes CMC Markets (le cas échéant) ;

“Composant de l'Indice” désigne l'une des crypto-monnaies utilisée pour construire le Cours de l'Indice ;

« Date de Lancement de l'Indice », le jour où le cours de l'Indice est établi et à partir duquel la valeur de base commence. Voir « Renseignements supplémentaires » pour obtenir d'autres renseignements sur la valeur de base ;

« Événement de Perturbation de l'Indice », tout événement tel qu'une *hard fork* qui entraîne une modification significative et une division du protocole de la blockchain d'un Composant de l'Indice (tel que défini à la section 2 ci-dessous), entraînant un changement de cours non motivé par le marché ou la création d'une nouvelle crypto-monnaie ;

« Rééquilibrage de l'indice » désigne l'ajustement apporté à un Indice par le Comité d'Examen de l'Indice après une réunion du Comité d'Examen de l'Indice.

« Comité d'Examen de l'Indice » désigne le comité qui examine la composition de l'Indice au moins aux Dates de révision ou à tout autre moment, et qui est composé d'au moins trois membres de CMC Markets devant être nommés et remplacés de temps à autre par le Responsable du Trading du Groupe CMC Markets à Londres, 133 Houndsditch, Londres, EC3A 7BX ;

« Valeur initiale de l'Indice » s'entend de 10 000 000 \$, calculée conformément à l'article 3 ,
« Composant Admissible » désigne un Composant dont l'inclusion dans l'Indice a été votée par le Comité d'Examen de l'Indice ;

« Date de Rééquilibrage » désigne le premier Jour de Négociation du mois suivant une Date de Révision ;

« Date de Révision » désigne le troisième vendredi de mars, juin, septembre ou décembre de chaque année à compter de 2019 ou toute autre date que le Comité d'Examen de l'Indice peut déterminer à sa seule discrétion.

« Événement de Substitution » désigne le remplacement d'un Composant de l'Indice à la suite d'un Événement de Perturbation de l'Indice ;

« Jour de Négociation » désigne tous les jours où CMC Markets est ouvert et qui est également un jour de négociation sur toutes les bourses pertinentes pour les Composants de l'Indice (telles que définies à la section 2 ci-dessous), autre qu'un jour où la négociation sur un tel marché doit être conclue avant son heure normale de clôture en semaine.

2. Composition Initiale de l'Indice et Nombre Minimum de Composants de l'Indice

À la Date de Lancement de l'Indice, l'Indice comprendra initialement le nombre de Composants de l'Indice tel qu'énumérés dans les tableaux 1 et 2 (section 7). S'il y a lieu, le Comité d'Examen de l'Indice détermine les pondérations en fonction de la valorisation de chaque Composant de l'Indice, calculée à l'aide du Stock en Circulation à la Date de Lancement de l'Indice.

Les Composants de l'Indice seront pondérés en fonction de leur valorisation à la Date de Lancement de l'Indice, qui sera à son tour basé sur la Valeur Initiale de l'Indice. Cependant, dans la mesure où un Composant de l'Indice peut avoir une valorisation très élevée par rapport aux autres, le poids des Composants de l'Indice qui dépassent un poids de 40 % sera plafonné et réduit à cette valeur, la capitalisation boursière excédentaire étant répartie proportionnellement entre les autres Composants de l'Indice. Les pondérations de tout Composant de l'Indice non plafonné qui tombent alors en dessous d'un plancher de 5 % seront augmentées à cette valeur en prenant la valorisation proportionnelle de tout Composant de l'Indice non plafonné. Au besoin, la procédure de plafonnement et de fixation de plancher sera appliquée une seule fois sur les Composants de l'Indice et pourrait faire en sorte que le poids final d'un Composant de l'Indice dépasse ou tombe au-dessous du plafond de 40 % ou du plancher de 5 %, mais pourrait faire l'objet d'un examen s'il y a moins que le nombre de Composants de l'Indice énumérés dans les tableaux 1 et 2 disponibles, en raison d'un Événement de Perturbation de l'Indice.

Entre un Rééquilibrage de l'Indice, un Composant de l'Indice peut être supprimé de l'Indice en raison d'Événements de Perturbation de l'Indice tels que des *Forks*.

3. Composition de l'Indice et Méthode de Calcul

À la Date de Lancement de l'Indice ($t=0$), la Valeur Initiale de l'Indice sera de 10 000 000 \$ (comme calculé ci-dessous)

$$IV_{(0)} = \sum_{i=1}^n X_{(i,0)} * P_{(i,0)}$$

Où :

$IV_{(0)}$ = Valeur Initiale de l'Indice le Jour de Négociation $t=0$

$X_{(i,0)}$ = Nombre d'unités du composant i dans l'Indice après application des règles de plafond et de plancher.

$P_{(i,0)}$ = Cours du composant i dans l'Indice le Jour de Négociation $t=0$

n = Nombre de composants dans l'Indice le Jour de Négociation $t=0$

Le cours de l'Indice ("Cours de l'Indice") sera calculé en utilisant la formule suivante:

$$IP_{(s)} = \frac{\sum_{i=1}^n X_{(i,t)} * P_{(i,s)}}{D_{(t)}}$$

Où :

$IP_{(s)}$ = Cours Actuel de L'Indice à l'instant s

$P_{(i,s)}$ = Dernier cours d'achat ou de vente publié par CMC Markets du composant i à l'instant s

n = Nombre de composants dans l'Indice le Jour de Négociation t

$X_{(i,t)}$ = Nombre d'unités du composant i dans l'Indice le Jour de Négociation t après application des règles de plafond et de plancher

$D_{(t)}$ = Diviseur de l'Indice (tel que défini ci-dessous) le Jour de Négociation t

Le diviseur est un nombre utilisé pour calculer l'Indice, et définir le Cours de l'Indice sur une base de 3 000 (Diviseur de l'Indice »). Si la capitalisation de marché de l'Indice change en raison d'un événement tel qu'une Fork, alors un nouveau Diviseur de l'Indice sera calculé basé sur les cours de clôture du jour précédent l'Évènement de Perturbation de l'Indice pour que le Cours de l'Indice reste le même.

4. Évènement de Perturbation de l'Indice

Si, dans le cadre de la détermination du Comité d'Examen de l'Indice, un Évènement de Perturbation de l'Indice s'est produit, le Comité d'Examen de l'Indice décidera de la meilleure marche à suivre pour supprimer ou continuer d'inclure le Composant de l'Indice dans l'Indice. Dans les deux cas, un nouveau Diviseur de l'Indice sera calculé à l'aide des cours de tous les Composants de l'Indice au moment du dernier cours publié avant l'Évènement de Perturbation de l'Indice du Composant de l'Indice affecté.

5. Revue Trimestrielle de l'Indice

L'Indice sera revu par le Comité de d'Examen de l'Indice à chaque Date de Révision. Aux Dates de Révision, tous les Composants de l'Indice seront visualisés par ordre décroissant selon leur pondération actuelle dans l'Indice. Tout Composant de l'Indice qui dépasse le plafond ou le plancher doit être pondéré à nouveau selon la méthode de la Date de Lancement de l'Indice et un nouveau nombre d'unités par Composant de l'Indice calculé.

Le rééquilibrage s'effectue sur la base des cours respectifs des Composants de l'Indice à la Date de Rééquilibrage concernée, la valeur de l'Indice après la Date de Rééquilibrage étant égale au Cours de l'Indice avant la Date de Rééquilibrage.

Si, lors de la détermination du Comité d'Examen de l'Indice, un Évènement de Perturbation de l'Indice s'est produit à une Date de Rééquilibrage, la Date de Rééquilibrage est reportée au premier Jour de Négociation suivant durant laquelle le Comité d'Examen de l'Indice détermine qu'il n'y a pas d'Évènement Perturbateur de l'Indice.

6. Remplacement du Composant de l'Indice

Le Comité d'Examen de l'Indice examinera si chacun des Composants de l'Indice est toujours admissible au titre de Composant de l'Indice à chaque Date de Révision. Si un Événement de Substitution survient, le Composant de l'Indice concerné (le « Composant Sortant ») doit être remplacé par un autre Composant de l'Indice à la Date de Rééquilibrage, sous réserve d'un Événement Perturbateur de l'Indice.

Le Comité d'Examen de l'Indice substituera à ce Composant Sortant un nouveau Composant de l'Indice à compter de la Date de Rééquilibrage.

Si aucun Composant Admissible existe, la valeur du Composant de l'Indice de ce Composant Sortant sera répartie proportionnellement dans les autres Composants de l'Indice.

La substitution est fondée sur les cours respectifs des Composants de l'Indice à la Date de Rééquilibrage concernée.

7. Informations Complémentaires

Indice Crypto Majeures CMC Markets

Description Générale :

L'Indice Crypto Majeures CMC Markets suit la performance de 5 crypto-monnaies initiales choisies par le Comité d'Examen de l'Indice et considérées comme 5 des plus importantes crypto-monnaies par leur valorisation.

L'Indice a été créé avec un niveau de base de 3000 au 31 décembre 2018

Composants de l'Indice à la Date de Lancement de l'Indice :

Tableau 1

Composant i	Pondération initiale w(i,0)
Bitcoin	40.00%
Ethereum	24.56%
XRP	25.44%
Bitcoin Cash	5.00%
Litecoin	5.00%

La marge d'erreur en pourcentage de l'arrondi pour l'Indice Crypto Majeures CMC Markets est de 0,0142 %.

Indice Crypto Émergentes CMC Markets

Description Générale :

L'Indice Crypto Émergentes CMC Markets suit la performance de 7 crypto-monnaies initiales choisies par le Comité d'Examen de l'Indice et considérées comme les 7 crypto-monnaies les plus populaires.

L'Indice a été créé avec un niveau de base de 1000 au 31 décembre 2018

Composants de l'Indice à la Date de Lancement de l'Indice :

Tableau 2

Composant i	Pondération initiale w(i,0)
EOS	26.61%
Stellar Lumens	24.72%
Cardano	12.18%
TRON	14.35%
Monero	8.82%
Dash	7.72%
NEO	5.60%

La marge d'erreur en pourcentage de l'arrondi pour l'Indice Crypto Emergentes CMC Markets est de 0.1252%.